



# La démarche à suivre pour se connecter au SIV

## Étape 1 : Acquérir un certificat

Les mentions légales relatives à la connexion au Service d'Immatriculation des Véhicules mentionnent l'acquisition d'un certificat numérique auprès d'un organisme agréé.

 Attention, si le service de certification électronique auquel vous avez fait appel ne constitue pas une autorité de certification au sens de la réglementation en vigueur, il vous sera impossible de vous connecter au SIV.

## Étape 2 : Installer le certificat sur votre ordinateur

Pour installer votre certificat électronique, utilisez la carte à puce ou la clé USB qui vous a été remise par votre autorité de certification et suivez-en scrupuleusement le mode d'emploi.

## Étape 3 : Déclarer le certificat dans l'Application de Pré-Demande (APD)

### 1 Exporter la clé publique du certificat

Une fois le certificat mis en place, vous serez confronté à une double exigence : exporter la clé publique du certificat puis la charger dans l'Application de Pré-Demande (APD). L'export de la clé publique consiste à enregistrer un fichier de votre clé au format .cer sur un répertoire de votre ordinateur.

## Pour exporter votre clé publique de certificat :

-  **Ouvrez** votre navigateur internet – Ex avec **Firefox**
-  **Cliquez** sur « Paramètres » et **sélectionnez** « vie privée et sécurité »
-  **Choisissez** « Certificats »
-  **Sélectionnez** le certificat à exporter
-  **Cliquez** sur le bouton « Sauvegarder »
-  **Enregistrez le fichier** selon l'exemple suivant afin de l'identifier facilement :

SIV\_nom\_du\_certificat\_date\_d'expiration\_du\_certificat.cer

## 2 Charger la clé publique du certificat dans l'APD

**Vous pouvez désormais charger la clé publique du certificat dans l'APD en communiquant les références de votre certificat au SIV :**

- Renseignez vos informations personnelles (votre entité, nom, prénom, adresse)
- Sélectionnez a minima « Formulaire web », et précisez un nombre de certificats compris entre 1 et 10.

### **À l'étape de chargement des certificats :**

- Parcourez vos fichiers afin de choisir la clé publique créée ultérieurement.
- Ouvrez le fichier .cer puis validez et terminez cette pré-demande.

Dès que vous aurez réglé les formalités administratives avec votre préfecture, et que celle-ci aura activé votre compte, vous pourrez vous connecter au Système d'Immatriculation des Véhicules.

## **Étape 4 : Se connecter au SIV grâce au certificat numérique**

Vous devez maintenant vous connecter au SIV pour choisir votre certificat numérique et entrer le code PIN correspondant. La fenêtre « SIV » apparaît et vous pouvez alors immatriculer des véhicules ou consulter votre compte.

## **Étape 5 : Changer de certificat numérique quand l'ancien arrive à expiration**

Il est également impératif de charger un nouveau certificat avant que l'ancien n'arrive à expiration. Répétez les étapes 1,2 et 3-1 puis, une fois connecté au SIV, modifiez les certificats numériques et ajoutez le nouveau certificat.